

Admission en CEPI musique/FM/danse/théâtre

CEPI musique

1. Prestation en rapport avec la dominante

↳ FM

L'examen d'entrée en CEPI FM dominante peut se faire dès la fin du 2nd cycle, ou en tuilage avec un autre cursus CEPI. Exigence du BEM Acquis.

1- épreuve de formation musicale et culture. Relevé et commentaire, mise en loge 1h (avec piano et instrument pratiqué) : durée 20 minutes

2- prestation instrumentale : répertoire, composition, improvisation (ou présentation de travaux selon la discipline pratiquée) : durée 5 minutes

3- entretien : durée 15 minutes

↳ Chant

Le candidat établit un programme comprenant 5 à 8 pièces, proposant des textes utilisant au moins 3 langues différentes. Une pièce au moins est dans une esthétique contemporaine.

Le candidat sera invité à choisir 1 ou plusieurs pièces de son programme en complément de l'œuvre qui sera retenue par la direction 2 semaines avant l'examen.

Durée de l'épreuve environ 15'.

↳ Direction de chœur ou direction d'orchestre

Le candidat choisit, dans une liste proposée par la direction, une œuvre (ou extrait) pour chœur mixte ou pour orchestre.

L'épreuve d'une durée de 20' maximum consiste pour le candidat à mener une séance de travail avec un chœur mixte ou un orchestre sur la pièce de son programme. Les choristes ou les instrumentistes auront déchiffré la partition préalablement.

↳ Instruments

Le candidat établit un programme d'environ 40 minutes comprenant 5 pièces dont une au moins est dans une esthétique contemporaine.

Le candidat sera invité à choisir 1 ou plusieurs pièces de son programme en complément de l'œuvre qui sera retenue par la direction 2 semaines avant l'examen.

Durée de l'épreuve environ 15'.

↳ Jazz

Le candidat se présente avec son groupe et établit un programme permettant au jury d'apprécier les qualités attendues (voir critères d'évaluation) comprenant si possible une composition ou improvisation libre. Une pièce du programme peut être néanmoins jouée en solo.

La direction de l'établissement choisit 15 jours avant l'examen un premier morceau dans le programme du candidat. Le jour de l'épreuve, le candidat choisit une deuxième pièce et le jury une troisième.

Ce programme doit être remis avec une fiche technique.

Durée de prestation comprise entre 15' et 20'

Pour les candidats qui ne pourraient pas venir avec leur groupe, la prestation peut s'envisager avec au minimum un autre musicien candidat à l'examen (la liste et les coordonnées sont disponibles à la scolarité).

Nota bene : Il n'y aura pas d'accompagnateur mis à disposition le jour de l'examen.

↳ Musiques actuelles amplifiées

Environ 15' de balance sera prévue avant l'examen.

Le candidat se présente avec son groupe¹ pour jouer devant le jury un programme comprenant une part de répertoire, une part de création et incluant un moment d'improvisation.

Durée de prestation comprise entre 15' et 20'

Entretien avec le jury : présentation du relevé rythmique et du commentaire d'écoute et analyse+entretien.

¹Pour les candidats qui ne pourraient pas venir avec leur groupe, la prestation peut s'envisager avec l'aide d'un support mais la prestation devra comporter au moins une partie avec un autre musicien

↳ Accompagnement piano

Après une mise en loge d'une durée totale de 40 minutes, le candidat devra déchiffrer :

- ✓ l'accompagnement d'une pièce pour instrument ou chanteur soliste,
- ✓ une petite pièce pour piano.

NB Le candidat est seul durant la mise en loge, sans le soliste, mais dispose d'un piano.

De plus, le candidat est invité à jouer une pièce de musique de chambre, préparée avec son (ou ses) partenaire(s) durant les 3 semaines qui précèdent la date de l'examen.

Durée de l'épreuve devant le jury : 15' environ.

↳ Accompagnement danse

Après une mise en loge d'une durée de 30 minutes, le candidat devra :

- ✓ déchiffrer un extrait de répertoire de ballet
- ✓ improviser à partir d'une grille d'accords
- ✓ harmoniser un thème, élaborer une structure de 4x8 mesures à partir de ce thème

↳ Métiers du son (à Annecy uniquement)

Présentation d'un enregistrement : 10'

- ✓ écoute par le jury de l'extrait : 5mn.
- ✓ présentation de l'enregistrement par le candidat : description du projet (cadre et projet esthétique), description de la mise en œuvre, description de la démarche, analyse et autocritique de la production présentée, proposition de solutions si c'était à recommencer : 10mn.
- ✓ Test d'autonomie technique : 5' cette épreuve peut-être guidée si le candidat est totalement perdu.

Durée de l'épreuve environ 20'.

↳ Composition à l'image (à Annecy uniquement)

Le candidat présente un dossier illustrant son parcours et comprenant le catalogue de ses réalisations (éventuellement des partitions).

Sa présentation s'appuie sur la diffusion commentée des réalisations sonores (vidéo projection et diffusion sonore).

Le jury appréciera le point de vue qu'apporte la musique dans un film, l'alternance entre silence et musique. Il jugera les capacités du candidat à proposer des styles variés et à montrer son ouverture d'esprit. Le jury appréhendera le travail de l'étudiant sur les images et ce que sa musique apporte au film.

Durée de l'épreuve environ 15'.

↳ Composition instrumentale et vocale (à Annecy uniquement)

Le candidat doit fournir au jury un dossier comprenant trois partitions récentes et représentatives de son parcours, ainsi que l'enregistrement d'au moins deux de ces partitions. L'oral devant le jury, d'une durée de 15', devra inclure une représentation de son parcours ainsi qu'un commentaire des partitions proposées.

Durée de l'épreuve environ 20'.

↳ Analyse musicale (à Annecy uniquement)

Un dossier comprenant quatre miniatures (pour clavier) sera à la disposition du candidat. Il doit réagir sur l'ensemble de ce dossier : comparaison (écriture pour clavier / pièces à titre ou sans), esthétique de la miniature, ou qu'il s'appuie sur des outils plus "classiques" : précisions sur le langage / la forme ETC.

En plus de cette épreuve, une présentation du projet - qui donnera lieu sur les deux ou trois années de cepi à la rédaction d'un mémoire - devra être préparée.

2. Épreuves de formation musicale et de culture

Durée mise en loge 45' - devant jury 15'

A partir d'un enregistrement, sur CD, d'extraits musicaux remis au candidat au moment de la mise en loge :

- commentaire d'écoute et analyse simple
- production d'une trace écrite (repiquage)
- avec son instrument, le candidat doit rejouer selon les extraits, les parties plutôt mélodiques, rythmiques ou harmoniques.

- Pour les chanteurs, le candidat devra rechanter, éventuellement rejouer au piano, selon les extraits, les parties plutôt mélodiques, rythmiques ou harmoniques.

- Pour la direction de chœur, le candidat devra rechanter éventuellement en s'accompagnant de l'instrument de son choix, selon les extraits, les parties plutôt mélodiques, rythmiques ou harmoniques. Il devra envisager les prolongements pédagogiques d'une séance d'apprentissage en direction d'un groupe d'enfants (8/13 ans).

- Pour les MAA: épreuve de relevé rythmique : extrait à relever et à rejouer lors de l'entretien avec le jury, et épreuve de commentaire d'écoute et analyse d'un extrait de 2min30 à présenter au jury lors de l'entretien.

Durée de l'épreuve 40' max

3. Entretien devant jury

Moment d'échange avec le jury portant sur les motivations, le parcours et le projet du candidat, avec retour possible sur les deux épreuves précédentes.

Durée 15'

CEPI DANSE

L'examen d'entrée se déroule en deux temps :

Admissibilité :

Cette épreuve prend la forme d'une classe de danse suivie d'un atelier dans la discipline choisie par le candidat.

Admission :

- ✓ L'interprétation d'une chorégraphie imposée par la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles;
- ✓ L'interprétation d'une chorégraphie libre;
- ✓ Un entretien portant sur les motivations des candidats

CEPI THEATRE

Admissibilité (épreuves d'interprétation) :

- ✓ Une scène dialoguée appartenant au répertoire classique si possible versifiée (durée 3 minutes)
- ✓ Une scène dialoguée appartenant au répertoire contemporain (durée 3 minutes)
- ✓ Un parcours libre : monologue, chanson, pièce instrumentale, chorégraphie ou toute autre prestation scénique (durée 3 minutes)

Admission (stage et entretien) :

Le stage d'intégration deux jours avec l'enseignant de Chambéry et deux jours avec l'enseignant d'Annecy

Restitution des travaux du stage et entretien individuel